



**Vincent Locas, avocat**

Conseiller juridique senior

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [vincent.locas@energir.com](mailto:vincent.locas@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

## **PAR SDE ET PAR MESSENGER**

Le 9 octobre 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : 9<sup>e</sup> demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service* et *Tarif* d'Énergir, s.e.c., à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 – PHASE 2**

**Notre dossier : 312-00899**

**Dossier Régie : R-4076-2018**

---

Chère consœur,

Énergir soumet par la présente ses commentaires quant aux demandes de paiement de frais déposées par les intervenants qui ont participé à la phase 2 du dossier mentionné en objet.

Énergir se questionne quant à l'écart relativement marqué à la hausse par rapport à la prévision initiale des heures (et incidemment des frais facturés) relatives au travail effectué par les procureurs de l'ACIG, et ce, plus particulièrement en l'absence de justification à cet effet dans la lettre accompagnant la demande de paiement déposée par l'intervenante.

Quant aux demandes de paiement de frais des autres intervenants, Énergir s'en remet à la décision de la Régie.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/mb